

CHRONOLOGIE DES ENQUÊTES ANTIDUMPING MENÉES PAR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA À L'ÉGARD DES PRODUITS SIDÉRURGIQUES IMPORTÉS

Le 20 juillet 1992 : le département du Commerce des États-Unis (DOC) entreprend des enquêtes visant l'imposition de droits antidumping et de droits compensateurs à l'égard de quatre produits en acier laminé à plat importés de 21 pays, dont le Canada. Les enquêtes dont font l'objet les importations en provenance du Canada portent uniquement sur des allégations d'antidumping.

Les autres pays visés par ces enquêtes sont l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Corée, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Suède, Taïwan et le Royaume-Uni.

Le 10 août : la Commission du commerce international des États-Unis rend des décisions provisoires positives quant à l'existence d'un préjudice à l'égard d'importations en provenance de 20 pays.

Le 24 août et le 8 septembre : Revenu Canada entreprend des enquêtes visant l'imposition de droits antidumping à l'égard de la tôle d'acier au carbone importée de 10 pays, dont les États-Unis.

Le 16 septembre : Revenu Canada entreprend des enquêtes visant l'imposition de droits antidumping à l'égard de l'acier laminé à chaud importé de six pays, dont les États-Unis.

Le 16 novembre : Revenu Canada entreprend des enquêtes visant l'imposition de droits antidumping à l'égard de l'acier laminé à froid importé de cinq pays, dont les États-Unis.

Le 30 novembre : le DOC des États-Unis rend des décisions provisoires de subventionnement à l'égard d'importations en provenance de 12 pays. Les importations en provenance du Canada ne sont pas touchées.

Le 6 janvier 1993 : Revenu Canada rend des décisions provisoires de dumping à l'égard de la tôle d'acier importée de neuf pays, dont les États-Unis. Les marges de dumping préliminaires s'appliquant aux importations en provenance des États-Unis varient entre 0 et 65 %, tandis que la marge moyenne s'établit à 13 %. Les exportations américaines annuelles se chiffrent à environ 20 millions de dollars.

Le 27 janvier : le DOC rend des décisions provisoires de dumping à l'égard de quatre produits en acier laminé à plat importés de 20 pays, dont le Canada. Les exportations canadiennes annuelles se chiffrent à environ 750 millions de dollars.